

Lundi après-midi, 19 mars 2018

Chancellerie d'Etat**5 2017.RRGR.368 Motion 135-2017 Dunning (Biel/Bienne, PS)
Bilinguisme : pour un accès égalitaire aux prestations cantonales**

La présidente. Wir kommen zum Traktandum 5, einer Motion mit dem Titel «Zweisprachigkeit: Für einen gleichberechtigten Zugang zu den kantonalen Leistungen». Die Regierung ist bereit, diese punktwiese entgegenzunehmen, beziehungsweise sie will diese punktwiese abschreiben oder ablehnen. Je passe la parole à la députée Dunning.

Samantha Dunning, Biel/Bienne (PS). En 2016, 11 pour cent de la population du canton de Berne, soit 100 439 personnes, se déclaraient de langue maternelle française, sans compter les personnes parlant l'italien, l'espagnol ou d'autres langues comme langue maternelle mais ayant choisi le français comme langue de correspondance administrative. Malheureusement, il n'y a pas de statistiques du canton de Berne sur les langues de correspondance administrative. Bref, bien que le bilinguisme de notre canton ne se traduise pas par une égalité en nombre des personnes s'exprimant en allemand et en français, il est considéré comme une valeur constituante de notre canton et un élément de fierté. Nous sommes fiers d'être un canton bilingue, j'en suis fière. Et en ces semaines électorales, beaucoup surfent sur l'importance du bilinguisme, tout comme l'attachement à la population francophone était l'argument principal pour le maintien de Moutier dans le canton de Berne. Cette motion pourrait vous paraître à première vue inutile, car le bilinguisme est déjà ancré chez nous, et pourtant le bilinguisme n'est de loin pas parfait. Il n'est d'ailleurs pas toujours systématique au regard des exemples cités dans ma motion, qui ne sont de loin pas exhaustifs. Si nous étions un canton réellement bilingue, chaque citoyenne et citoyen recevrait son courrier provenant de l'administration cantonale, par exemple de l'Office du chômage ou de l'AVS, dans la langue officielle choisie. Si nous étions dans un canton réellement bilingue, les documents cantonaux d'ordre général, par exemple des rapports sur certaines thématiques comme la santé, touchant l'ensemble du canton, seraient disponibles simultanément dans les deux langues officielles et auraient le même contenu. Si nous étions dans un canton réellement bilingue, le bilinguisme dans les soins ne poserait pas problème. Si nous étions un canton réellement bilingue, les rapports techniques, ou destinés aux professionnels, seraient également systématiquement traduits dans les deux langues. Et enfin, les prestations mandatées par le canton et exercées sur l'ensemble du territoire seraient automatiquement proposées dans les deux langues, tout comme les appels d'offres. Mais nous n'y sommes pas encore et je souhaite faire avancer le bilinguisme dans notre canton avec cette motion. Je suis donc prête à accepter et à classer le premier point de ma motion, cependant je ne suis pas satisfaite avec la réponse du Conseil-exécutif. Plutôt que de reconnaître sa bévue concernant le rapport technique sur le contournement Ouest de Bienne par l'A5, le Conseil-exécutif argumente qu'il a renoncé à traduire ce document parce qu'il était destiné aux professionnels et par peur d'engendrer des pertes d'informations ou des inexactitudes. Rappelons tout de même que ce document était public, et tout un chacun pouvait se le procurer. Un effort aurait dû être effectué par respect pour l'ensemble de la population de la région administrative qui est bilingue. Mais encore, le Conseil-exécutif considère-t-il que les professionnels sont forcément alémaniques? N'existerait-il aucun professionnel francophone dans ce domaine? Concernant la traduction de ce document par l'administration, n'y a-t-il aucun collaborateur ou aucune collaboratrice francophone qui pouvait vérifier l'exactitude des informations? Le canton manquerait-il cruellement de personnel francophone? Concernant la consultation du PIC, est-ce normal d'exclure de fait les communes et des organisations francophones par manque de temps

pour la traduction? Est-ce ainsi que le canton de Berne prouve son attachement à la population francophone?

Bref, pour le point 2, je vais le retirer car la formulation ne semble pas être suffisamment précise. Cependant, par «Traduire tous les documents soumis à l'externe dans les deux langues officielles du canton», j'entendais que les documents destinés à tout public externe de l'administration, c'est-à-dire envers un citoyen ou une citoyenne, la population dans son ensemble, ou envers un public spécifique, soient traduits selon l'article 6 de la Constitution cantonale, c'est-à-dire en respectant la distinction faite selon les régions administratives. Nein, ich will nicht, dass ein spezifischer Bericht über Zweisimmen auf Französisch übersetzt wird. Il faut bien entendu rester raisonnable et prendre en compte de manière réfléchie le public ciblé et le territoire. Mais afin que mon souhait soit précisé, je retire ce point 2 et reviendrai avec une intervention plus précise.

Concernant le point 3, je vous prie de l'accepter en tant que motion. Il n'est pas admissible que la population francophone, bien que minoritaire et payant pourtant comme vous toutes et tous ici des impôts au canton de Berne, n'ait pas droit à des prestations cantonales identiques pour des raisons linguistiques. Un accès égal aux services et aux prestations cantonales, donc administrées de manière générale sur l'ensemble du territoire, (*La présidente l'interrompt brièvement.*) doit absolument être appliqué et non pas seulement étudié. Il en va du respect de toute une communauté de notre canton. Je vous prie donc d'être nombreux accepter ce point comme motion.

La présidente. Ich frage zur Sicherheit nochmals nach: Ist die Motionärin bei Punkt 1 einverstanden mit der Abschreibung, während der Punkt 2 zurückgezogen worden ist und der Punkt 3 so stehen bleibt? – Wunderbar, dies ist der Fall. Gibt es Fraktionen, die sich äussern möchten? Pour l'UDC, la députée Graber a la parole.

Anne-Caroline Graber, La Neuveville (UDC). S'agissant de la motion dont nous débattons, le groupe UDC partage les considérations du Conseil-exécutif, et cela à l'unanimité. Ainsi, pour le point 1, nous le soutenons, mais vous proposons immédiatement son classement. Nous nous réjouissons que le point 2 ait été retiré par l'auteur de la motion, non seulement il était trop vague mais en plus il allait trop loin. S'agissant du point 3, nous soutenons le principe selon lequel les offres de prestataires à qui l'administration centrale confie l'exécution de tâches publiques soient accessibles dans les deux langues. Néanmoins, nous le soutenons sur la forme du postulat, mais nous rejetons la forme de la motion à l'unanimité.

Nathan Güntensperger, Biel/Bienne (pvl). Die Grünliberalen sind der Ansicht, dass die Zweisprachigkeit des Kantons Bern in einer zweckmässigen Art und Weise gelebt werden soll. Betreffend diese Motion bedeutet dies für uns, dass erstens alle Dokumente, die die Verwaltungsregion Biel-Seeland betreffen, in beiden Sprachen verfügbar sein müssen. Zweitens: Alle Dokumente, die den ganzen Kanton betreffen, müssen in beiden Sprachen verfügbar sein. Drittens: Alle Dokumente, welche die französischsprachige Bevölkerung betreffen, müssen auf Französisch verfügbar sein.

Was die beiden konkreten Beispiele im Vorstoss betrifft, sind wir klar der Meinung, dass auch diese ins Französische hätten übersetzt werden müssen. Das Ausführungsprojekt war in unseren Augen nicht ein rein technischer Bericht. Zudem betrifft es ein in Biel sehr umstrittenes Projekt. Es ist deshalb unabdingbar, dass sich die frankofone Bevölkerung dazu äussern kann, ohne dass sprachliche Hindernisse bestehen. Was das Integrationsprogramm betrifft, sollte sich die Staatskanzlei nicht hinter terminlichen und ausschreibungstechnischen Argumenten verstecken. Sie soll vielmehr, ihrer eigenen gesetzlichen Argumentation folgend, Dokumente, die für den ganzen Kanton vorgesehen sind, den entsprechenden Stellen ebenfalls in beiden Sprachen abgeben.

Aus meiner Argumentation können Sie schliessen, dass wir bei Punkt 1 mit den Motionären einverstanden sind, allerdings auch mit der Staatskanzlei, indem wir die Abschreibung unterstützen. Zum zweiten Punkt: Dieser wurde zurückgezogen; dazu muss ich nichts mehr sagen. Beim dritten Punkt sind wir sowohl mit den Motionären einverstanden als auch mehrheitlich mit der vorgeschlagenen Wandlung in ein Postulat. Ich bin davon überzeugt, dass sich Ständerat Stöckli als Bieler im Sinn der frankofonen Bevölkerung um eine praktikable Lösung dieses Problems bemühen wird. Deshalb unterstützen wir die Delegation an die genannte Expertenkommission. Ich komme zum Schluss: Wir unterstützen die Intentionen der Motionäre und können gleichzeitig auch der Staatskanzlei beziehungsweise dem Regierungsrat folgen.

La présidente. J'aimerais bien passer la parole au comotionnaire, M. le député Gasser. Est-ce qu'il parle comme comotionnaire ou pour la Députation? Alors je vous laisse à la place prévue. On va donc continuer avec le groupe SP-JUSO-PSA. Das Wort hat Grossrat Bachmann.

Christian Bachmann, Nidau (PS). Ich spreche nur zu den Punkten 1 und 3. Sie wissen ja, dass der Punkt 2 zurückgezogen wurde. Die Zweisprachigkeit ist in der Verfassung verankert. Sie ist eine Verpflichtung für die Verwaltung, aber auch eine Auszeichnung für den Kanton Bern als Brückenkanton. Sie ist auch ein Wirtschaftsfaktor. Die Zweisprachigkeit ist für die Unternehmer attraktiv. In der Motionsbegründung werden Beispiele aufgeführt, wo diese Zweisprachigkeit nicht funktioniert hat. Ich möchte diese nicht wiederholen. Wenn diese Motion angenommen und gleichzeitig abgeschrieben wird, dann geschieht dies im Vertrauen darauf, dass die Zweisprachigkeit künftig immer dort realisiert wird, wo es nötig ist. Wie erwähnt: Es ist nicht nötig, dass der Kanton über eine Angelegenheit, die nur das Simmental betrifft, zweisprachig informiert. Hier gilt es, die Vernunft walten zu lassen. Die SP-JUSO-PSA-Fraktion wird dem so zustimmen, wie es die Regierung tut.

Zu Punkt 3: Im Motionstext steht, dass der Regierungsrat überprüfen soll, dass sämtliche Dienstleistungsaufträge zu denselben Bedingungen in beiden Amtssprachen zugänglich seien. Diesen Auftrag in ein Postulat umzuwandeln, also in einen Prüfungsauftrag, bringt an und für sich nichts. Das würde bedeuten, dass der Kanton prüfen soll, ob er überprüfen sollte, dass die Dienstleistungen in beiden Amtssprachen zugänglich seien. Die Motionärin hat gesagt, sie halte an einer Motion fest. Das ist hier sinnvoll. Ein Postulat wäre nicht sehr nützlich. Die SP-JUSO-PSA-Fraktion wird dieser Motion so zustimmen. Ich hoffe, Sie werden dies auch tun.

Tom Gerber, Reconvilier (PEV). Cette motion fait partie du travail d'une minorité: inlassablement, se battre pour ses droits. Dans les faits, les directives paraissent suffisantes, mais toujours à nouveau il s'agit de veiller à ce que l'application de ces directives ne reste pas en rade. Et les exemples cités étaient bien des exemples pertinents de documents qui auraient dû être traduits. Notre groupe soutient l'adoption et le classement du point 1. Nous soutenons aussi l'adoption du point 3 en tant que postulat dans la grande majorité, peut-être pas tout le monde ne le soutiendra sous sa forme contraignante.

Moussia von Wattenwyl, Tramelan (Les Verts). Tout d'abord, au sein des Verts, on va préciser que nous voyons le canton de Berne d'un aspect positif pour son bilinguisme, d'un aspect constructif également, et pensons qu'il ne faudrait en aucun cas que les discussions sur le bilinguisme n'apportent des conflits au sein du canton. Les Verts vont soutenir le point 1 sous sa forme de motion et de classement, il est de bon ton de rappeler de temps en temps la place des francophones dans le canton de Berne et de souligner effectivement, lorsqu'il y a des rapports qui sont fondamentaux dans les deux langues et qu'ils sont manquants. Les Verts saluent le retrait du point 2 et son retour sous une forme plus précise.

Pour ce qui est du point 3, la motionnaire précise bien qu'elle parle au niveau des prestataires des tâches qui sont dévolues au canton, qui viendront de la part de l'administration centrale, mais au sein de notre groupe il y aura des membres qui vont soutenir le postulat et une minorité qui soutiendra la motion.

La présidente. Pour la Députation, je donne la parole au député Gasser.

Peter Gasser, Bévillard (PSA). En tant que vice-président de la Députation francophone, je vous prie d'accepter les points 1 et 3 de la motion de notre collègue biennoise Samantha Dunning, ainsi que le classement du premier point. Je ne vais pas répéter ici les excellents arguments de la motionnaire. Par contre, je voudrais insister sur un élément de la réponse du gouvernement que je rejette totalement. Lorsque l'on procède à une traduction, par définition, il y aura quelquefois une petite nuance, une émotion, voire une plaisanterie sous-entendue, qui sera difficilement traduisible. Mais cela ne signifie nullement que son contenu devient inexact ou approximatif, ce serait faire injure à tout le personnel qui s'occupe des traductions et qui le fait avec beaucoup de professionnalisme et de rigueur. D'ailleurs, en cas de divergence de la traduction, un mécanisme est même déjà prévu pour savoir quelle est la version de référence. Je concède volontiers que la traduction d'un dispositif technique, par exemple pour une soumission, n'est pas chose aisée. Mais, à ce que je sache, ce n'est pas la difficulté de la traduction qui doit l'empêcher, bien au contraire.

Les francophones ont le droit de pouvoir faire leur postulation ou soumettre leurs offres dans leur langue. C'est l'administration qui doit garantir des services bilingues et non pas chaque Bernois qui doit être bilingue. Notre Députation a encore longuement discuté des documents à traduire, et lesquels ne le nécessitaient point. Afin de ne pas créer de confusion, notre collègue a décidé judicieusement de retirer ce point, afin de trouver d'ici la prochaine session une formulation plus heureuse et nous la remercions. Enfin, avec le dernier point, je me dois de vous rendre attentifs à l'inutilité de celui-ci si vous acceptez le postulat. Pour mémoire, un postulat signifierait une étude. Mais, on ne désire plus véritablement une étude sur les bienfaits de la traduction pour des services ou des prestations qui concernent l'ensemble du canton. La traduction, elle est tout simplement indispensable et il n'y a pas lieu de faire encore une quelconque étude! Donc, au nom de la Députation francophone, je vous recommande d'accepter le premier point et de le classer, cela se justifie, mais par contre, le troisième point, gardez-le en motion, il faut que cela se fasse, et pas seulement éventuellement y réfléchir, c'est trop important.

La présidente. Ich fahre weiter mit den Fraktionen. Für die BDP spricht Grossrätin Kohli.

Vania Kohli, Berne (PBD). Wir haben eine Verfassung, und wir haben Richtlinien. Die BDP-Fraktion ist der Auffassung, dass diese gut sind und genügen. Zudem hat der Regierungsrat letztes Jahr eine Expertenkommission zu diesem Thema eingesetzt. Warten wir doch ab, ob diese einen zusätzlichen Handlungsbedarf vorschlägt. Die BDP-Fraktion bittet Sie einstimmig, dem Regierungsrat zu folgen und die Ziffer 1 anzunehmen und abzuschreiben sowie die Ziffer 3 als Postulat anzunehmen. Sie ist nämlich auch als Postulat formuliert.

Pierre-Yves Grivel, Biel/Bienne (PLR). Le bilinguisme est une fierté de ce canton. Le bilinguisme est une réalité. Le bilinguisme se porte bien et soyons et restons positifs. Mais restons vigilants. De temps en temps une petite piqûre de rappel fait du bien, c'est dans ce sens-là que nous avons compris le travail de notre collègue Samantha. Pour le groupe PLR, adoption et classement du point 1, postulat pour le chiffre 3, personnellement je soutiendrai la motion pour le point 3.

La présidente. Einzelsprecher haben sich keine gemeldet. Dann gebe ich dem Staatsschreiber, Christoph Auer, das Wort. – Moment: Ist das noch eine Wortmeldung eines Einzelsprechers? – Dann geben wir Grossrat Grupp noch rasch das Wort für die Grünen. Sie dürfen sich gerne jeweils etwas früher anmelden. Sie können sich schon mal nach den Startvoten der Motionärinnen und Motionäre in die Rednerliste eintragen. Dann können wir entsprechend planen. Nun hat Grossrat Grupp das Wort.

Christoph Grupp, Biel/Bienne (Les Verts). Es tut mir leid, ich habe mich etwas spät angemeldet. Grundsätzlich hat mein Bieler Kollege Güntensperger sehr gut zusammengefasst, wie mit solchen Dokumenten umzugehen ist. Ich ergänze nichts dazu. Um die Problematik etwas aufzuzeigen beziehungsweise auf die häufig mangelhafte Sensibilität in dieser Sache hinzuweisen, möchte ich ein Geschäft erwähnen, welches wir im Bieler Stadtparlament am letzten Donnerstag beraten haben. Es ging um das A5-Teilstück «Ostast» in Biel. Als Frankofoner finden Sie die entsprechenden Ausfahrten unter dem Namen «Bienne» nicht; man findet sie nur unter «Biel». Damit will ich aufzeigen, wie das manchmal unters Eis gerät. Ich finde, hier fehlt wirklich die Sensibilität. Wir dürfen dies im Kanton Bern nicht wiederholen. Deshalb sind alle Behörden auf allen Stufen gehalten, eine gewisse Sensibilität für die Zweisprachigkeit zu entwickeln. Welche Blüten dies auch noch treiben kann, zeigt das folgende Beispiel: Das ASTRA hat sich gedacht, wenn der Westast einmal eröffnet werden sollte, dann könne man diesen als Ausgleich nur auf Französisch anschreiben. Das zeigt auf, wie zum Teil verfahren wird. Dem dürfen wir nicht Tür und Tor öffnen. Ich habe zuerst gezögert, ob ich beim dritten Punkt ein Postulat vorziehen soll oder nicht. Ich werde ihn nun persönlich auch als Motion unterstützen.

La présidente. Damit sind wir jetzt am Ende der Rednerliste angelangt. Ich gebe nun dem Staatsschreiber, Christoph Auer, das Wort.

Christoph Auer, chancelier. Ich habe zur Kenntnis genommen, dass alle Sprecherinnen und Sprecher bei der Ziffer 1 dem Antrag der Regierung folgen möchten. Das heisst, sie wollen diese Ziffer annehmen und gleichzeitig abschreiben. Die Ziffer 2 wurde zurückgezogen.

Ich äussere mich deshalb nur noch kurz zu Ziffer 3. Bei Ziffer 3 ist noch umstritten, ob man dem Antrag der Regierung folgt und diese Ziffer als Postulat überweist, oder ob man sie als Motion überweisen soll. Es ist schon richtig, was Christian Bachmann gesagt hat: Im Wortlaut verlangt die Ziffer 3 nur eine Überprüfung. Aber das richtige Instrument, um den Regierungsrat zu beauftragen, etwas zu prüfen, ist das Postulat. Deshalb ist es richtig, diese Ziffer als Postulat zu überweisen. Weshalb will der Regierungsrat dies nur prüfen? Wenn Sie die Ziffer 3 lesen, sehen Sie, dass sie nicht ganz klar formuliert ist. Vor allem ist sie zu weit formuliert. Es gibt ganz viele Träger öffentlicher Aufgaben, die ihre Leistungen nur für eine deutschsprachige Region erbringen. Wenn Sie zum Beispiel im Simmental ein Heim führen, für welches es einen Leistungsauftrag der Regierung gibt, dann ist es klar, dass eine zweisprachige Leistungserbringung keinen Sinn hat. Es wird wohl kaum im Sinne der Motionärin sein, dass diese Leistungen in beiden Sprachen angeboten werden. Deshalb ist dieser Auftrag unter Ziffer 3 zu weit formuliert. Schon aus diesem Grund möchte der Regierungsrat diesen relativieren und im Rahmen einer Überprüfung schauen, wo man diesem Anliegen Rechnung tragen könnte. Wo gibt es Leistungen externer Träger, die für den Gesamtkanton erbracht werden und wo man zu Recht hinschauen soll, dass dies in beiden Sprachen erfolgt? Aufgrund dieser Überlegungen beantragt Ihnen die Regierung, die Ziffer 3 nur in Form eines Postulats zu überweisen. Ich bitte Sie, diesem Antrag Folge zu leisten.

La présidente. Möchte sich die Motionärin nochmals äussern? Ja, das möchte sie. Alors, je passe la parole à la députée Dunning.

Samantha Dunning, Biel/Bienne (PS). Comme le point 3 semble avoir plus de chance de passer sous forme de postulat et mériterait donc d'être précisé, bien que je maintiens vraiment que je parle d'offres bilingues selon l'article 6 de la Constitution, donc que les offres générales du canton soient bilingues et que cela soit bilingue pour la région administrative Bienne-Seeland et en français pour Jura bernois. Je suis d'accord de transformer ce point en postulat. Cependant je prie le Conseil-exécutif de réellement agir et non seulement étudier la question du bilinguisme. Merci de soutenir ce point comme postulat.

La présidente. Wir kommen zur Abstimmung über den Vorstoss «Zweisprachigkeit: Für einen gleichberechtigten Zugang zu den kantonalen Leistungen». Wer die Ziffer 1 der Motion annimmt, stimmt Ja, wer dies ablehnt, stimmt Nein.

Vote (ch. 1)

Décision du Grand Conseil:

Adoption

Oui 142

Non 1

Abstentions 0

La présidente. Die Ziffer 1 ist angenommen worden mit 142 Ja-Stimmen, 1 Nein-Stimme und 0 Enthaltungen.

Wir stimmen über die Abschreibung ab. Wer der Abschreibung der Ziffer 1 zustimmt, stimmt Ja, wer dies ablehnt, stimmt Nein.

Vote (classement du ch. 1)

Décision du Grand Conseil:

Adoption

Oui 140

Non 0

Abstentions 1

La présidente. Sie haben der Abschreibung zugestimmt mit 140 Ja-, 0 Nein-Stimmen und 1 Enthaltung.

Die Ziffer 2 der Motion wurde zurückgezogen. Wir kommen zu Ziffer 3. Wer die Ziffer 3 dieser Motion als Postulat annimmt, stimmt Ja, wer dies ablehnt, stimmt Nein.

Vote (adoption du ch. 3 sous forme de postulat)

Décision du Grand Conseil:

Adoption sous forme de postulat

Oui 140

Non 3

Abstentions 0

La présidente. Sie haben die Ziffer 3 als Postulat angenommen mit 140 Ja-, 3 Nein-Stimmen und 0 Enthaltungen.